



BUDGET 2023

Conseil Municipal du 15/03/2023





SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses et recettes de fonctionnement (en K€)

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	14 101	11 691	14 787
012	Personnel	37 829	37 281	38 531
014	Atténuation des produits	4 003	3 911	4 023
65	Autres charges courantes	7 629	7 438	7 708
Total Dépenses de Gestion Courante		63 562	60 321	65 050

66	Frais financiers	3 120	2 743	3 053
68	Dot. Amortissements et provisions	0	0	100
67	Exceptionnels	227	106	173
022	Dépenses Imprévus	100	0	0

Total Dépenses réelles de fonctionnement		67 010	63 171	68 376
---	--	---------------	---------------	---------------

Variation entre BP 2022 et BP 2023			+ 2,04%
---	--	--	----------------

Compte d'ordre		5 868	2 368	6 019
-----------------------	--	--------------	--------------	--------------

Total Dépenses de Fonctionnement		72 878	65 539	74 395
---	--	---------------	---------------	---------------

	Recettes de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
013	Atténuation de charge	366	485	170
70	Pro. Services du domaine	6 175	5 983	5 943
73	Impôts et taxes	50 601	52 402	53 096
74	Dotations & Subventions	6 918	7 204	6 481
75	Autres Produits de gestion courante	496	680	530
79	Transferts de Charges	0	0	0
Total Recettes de Gestion Courante		64 556	66 755	66 219

76	Prod. Financiers	982	982	982
77	Produits Exceptionnels	39	137	0
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	158

Total Recettes réelles de fonctionnement		65 578	67 874	67 359
---	--	---------------	---------------	---------------

Variation entre BP 2022 et BP 2023			+ 2,72%
---	--	--	----------------

Résultat de fonctionnement reporté		7 301	7 301	7 036
---	--	--------------	--------------	--------------

Total Recettes de Fonctionnement		72 878	75 174³	74 395
---	--	---------------	---------------------------	---------------



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Les dépenses de fonctionnement en croissance , liée à une conjoncture économique exceptionnelle et à un avenir incertain.

Un BP 2023 difficile....

- Un exercice comptable complexe en raison : d'un environnement économique et géopolitique toujours très incertain, avec une conjonction exceptionnelle de difficultés :
 - Inflation avec impact sur le prix des matières premières et l'alimentaire
 - Crise énergétique avec impact sur le prix de l'énergie
 - Impact en année pleine du point d'indice
- Un effort collectif a été demandé aux services pour dégager des marges de manœuvre.
 - par ailleurs, il a été décidé de ne pas avoir recours au levier fiscal pour ne pas pénaliser le contribuable et conformément aux engagements de campagne.



Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont comptabilisées pour 14,8M€ (+4,9% par rapport au BP 2022)

- Les quelques facteurs d'augmentation sont :
 - **Le poste des fluides (achat d'énergie) : 3,8M€ inscrits, soit 1,5 Mio € +65% par rapport à l'enveloppe du BP 2022.**
 - **Les dépenses courantes du service informatique principalement destinées à la lutte contre les cyberattaques (+131K€)**
 - L'enveloppe allouée à **la réservation des cars** pour les sorties piscine des écoles (**+180K€ par rapport au BP 2022**), en raison de la fermeture du stade nautique.
 - Municipalisation de la Maison des Arts (40K€)
 - Renforcement budgétaire des services Sports et Jeunesse (+ 83K€)

- Certains postes de dépenses, a contrario, sont en baisse comparativement à la prévision budgétaire 2022 :
 - **Budget alimentaire (-600K€) →** baisse enveloppe allouée à la suite de la reprise en régie complète en juin 2022 de la cuisine centrale.
 - Budget des classes de découvertes (-65K€) : baisse du nombre de projets déposés par les enseignants
 - Les fournitures administratives (-20K€)



Les charges de personnel (chapitre 012)

➤ Elles sont comptabilisées pour 38,5M€ (+1,9% par rapport au BP 2022)

➤ **Application de la réglementation de la fonction publique et mesures gouvernementales :**

- **Année pleine du dégel point d'indice : 980K€**
- Revalorisation régime indemnitaire professionnels de l'animation et éducateurs sportifs
- Augmentation SMIC
- GVT
- Augmentation Pass Navigo

➤ **Changement de périmètre : 1,1M€ :**

2022 :

- La reprise en régie de l'activité de la Maison des Enfants
- La reprise du personnel et des enfants accueillis au sein de la crèche des P'tits Loups
- Ouverture de la crèche Ile aux Trésors
- Reprise en régie de la cuisine centrale

2023:

- Transfert réglementaire des agents de l'OMEPS (au 01/02/2023)
- Reprise en régie activité Maison des Arts (au 01/01/2023)



Atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre enregistre les reversements de fiscalité au titre du FNGIR et du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).

- FNGIR : 2,3M€
- FPIC : 1,6M€
- 30K€ inscrits pour les éventuelles restitutions au titre des dégrèvements portant sur les contributions directes.



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

→ l'enveloppe globale s'élève à 7,7M€ contre 7,6M€ au BP 2022 (+1%).

➤ **FCCT** : 4,3M€

→ il intègre la compensation des charges relatives au transfert de la compétence théâtre et cinéma (960K€)

➤ **Participations** :

→ syndicat intercommunal du cimetière intercommunal de Clamart : 225K€

→ Participation au syndicat du lycée intercommunal de Clamart : 85K€

→ Autres (SIPPEREC, Vélib', Autolib', SIGEIF) : 200K€

➤ **Organismes d'Etat** :

→ CCAS : 1,1M€

→ CDE : 10K€

➤ **Subventions aux associations** : 1M€ contre 1,4M€ au BP 2022.

→ La baisse s'explique par la municipalisation de la Maison des Arts qui a bénéficié d'une subvention de 120K€ en 2022, et par la demande en baisse de l'OMEPS par rapport à 2022 (-150K€).

➤ **Abonnements licences informatiques** : 230K€

➤ **10K€ pour la formation des élus**



Les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions

Les charges financières : il s'agit des intérêts payés relatifs aux emprunts souscrits → une enveloppe de 3M€ a été budgétée contre 3,1M€ en 2022 (-2,1%).

A noter : le taux moyen de l'endettement est de 3,76% en 2023, contre 3,78% en 2022. Les deux nouveaux emprunts contractés, 2 M€ en 2022 et 5M€ en 2023 ont des taux nettement plus bas (1.52% et 1.42% respectivement).

Les charges exceptionnelles : 173K€ inscrits → il s'agit des dépenses qui n'ont pas un caractère répétitif (titres annulés, bourses et prix, etc. ...)

Les provisions : reprise de la provision qu'elle a constituée depuis 2016 et qui s'élevait à 600K€ au 1^{er} janvier 2023, pour la ramener à 441K€ et l'ajuster au niveau de risque réel.

La commune poursuivra sa politique de provisions en inscrivant au BP la somme de 100K€ qui sera directement affectée à la soulte que devra verser la commune à son délégataire du stationnement payant à la fin du contrat.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Atténuations de charges, autres produits de gestion courante, produits financiers et reprise de provision

Les atténuations de charges (chapitre 013) → 170K€

Il regroupe les recettes qui viennent en déduction de charges particulières. Ce sont essentiellement des recettes concernant des remboursements de charges de personnel.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) → 530K€

Il regroupe essentiellement les loyers perçus par la Ville et quelques redevances.

Les produits financiers (chapitre 76) → 982K€

Il s'agit de l'aide apportée par le fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés

Les reprises de provision (chapitre 78) → 158K€

Reprise de 158K€ de provision sur le stock constitué sur recommandation de la Trésorerie (ajustement au niveau de risque réel).



Les produits des services (chapitre 70)

Les recettes sont prévues pour 5,9M€ (contre 6,1M€ au BP 2022, soit -3,8%).

Les postes en baisse :

- Les recettes FPS : estimées à 320K€ contre 450K€ au BP 2022, soit une baisse de 130K€. La tendance baissière observée entre 2021 et 2022 explique le réajustement de cette enveloppe.
- Les recettes afférentes au fonctionnement du CMS : 450K€ au BP 2023 contre 586K€ au BP 2022.
- Les recettes relatives aux « récents » services municipaux que sont la Maison des Séniors et la Maison des Enfants ont été réajustés au BP 2023 pour tenir compte du réalisé 2022, première année effective d'exercice.
 - C'est ainsi que les recettes affectées à la Maison des Séniors sont inscrites pour 45K€ (contre 65K€ au BP 2022) et celles relatives à la Maison des enfants sont prévues pour 105K€ (contre 122K€ l'an dernier).
- Les participations familiales des structures de la petite enfance ont été inscrites pour 915K€ (contre 923K€ au BP 2022).

Autres éléments d'informations :

- Les crédits relatifs aux droits de voirie sont reconduits à 200K€, comme au BP 2022.
- Les recettes relatives au stationnement (hors FPS) reversées intégralement au délégataire, sont inscrites pour 530K€, comme au BP 2022.
- Les recettes relatives à la restauration scolaire : 2M€ (+17% par rapport à 2022, qui intégrait une prévision très prudente du fait du contexte sanitaire notamment).



Impôts et Taxes (chapitre 73)

Les recettes sont prévues pour 53M€ → en progression de +2,5M€ par rapport au BP 2022

Le poste de la fiscalité : inscription d'une enveloppe de 40M€ (contre 37M€ au BP 2022) pour tenir compte de la revalorisation des bases foncières (+7,1%).

Taux des taxes directes locales	
Foncier Bâti (taux de référence) *	25,51%
Foncier non Bâti	29,73%

** Depuis 2021, le taux communal de taxe foncière bâti inclut celui auparavant affecté aux départements. Il correspond donc au cumul du taux communal et du taux départemental.*

Taux communal = 18,43 % Taux départemental = 7,08%.

Les DMTO : enveloppe de 1,8M€ pour prise en compte du ralentissement des transactions immobilières compte tenu notamment de la hausse des taux d'intérêts et du durcissement des conditions octroi des prêts aux particuliers.

Attribution de compensation à la Métropole : montant inchangé depuis 2019 → 10,7M€.



Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les recettes sont évaluées à 6,4M€ contre 6,9M€ en 2022 (-6,3%).

- Subventions CAF (à destination de la Petite enfance, accueils de loisirs et Sports) : prévision en baisse de 700K€ par rapport au BP 2022 avec une enveloppe 2023 portée à 2,3M€.
 - Cette estimation a été ajustée au réalisé 2022
 - à noter qu'une nouvelle convention sera signée en 2023 avec la CAF pour l'application de nouvelles méthodes de calcul des subventions, qui devrait permettre à la commune de bénéficier d'une revalorisation de ces financements.

- Subventions du Département des Hauts de Seine dans le cadre du contrat départemental : 675K€

- DGF : enveloppe inscrite pour 2,8M€, calquée au réalisé 2022 (*augmentation de l'enveloppe globale de la DGF de +1,2%*).



SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses et recettes annuelles d'investissement (en K€)

	Dépenses d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
020	Dépenses imprévu	100	0	0
10	Remboursement dot 1 subvention	300	277	15
16	Remboursement emprunts	5 750	5 621	6 119
26 + 27	Acq. Part Fin. & Imob. Fin	20	20	0
Total Dépenses financières		6 170	5 917	6 134

Variation BP 2022 / BP 2023 -0,6%

20	Immobilisations Incorporelles	942	450	396
21	Immobilisations corporelles	4 091	1 650	3 717
23	Immobilisations en cours	12 553	4 055	13 602
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
Total Dépenses d'équipements		17 586	6 155	17 715

Variation BP 2022 / BP 2023 + 0,7%

454	Opérations aux comptes des tiers	0	0	0
-----	----------------------------------	---	---	---

Total Dépenses d'Investissement 23 755 12 072 23 849

	Recettes d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
10	Dotations	950	1 025	600
1068	Excédent Fonds Capitalisé	5 000	5 000	2 600
26	Participations et Créances rattachées	0	0	0
27	Amortissement	0	0	0
Total Recettes Financières		5 950	6 025	3 200

Variation BP 2022 / BP 2023 -46,2%

13	Subventions	2 803	1 374	2 194
16	Emprunts et Dettes	2 000	2 001	5 000
21	Immobilisations corporells	0	0	0
23	Immobilisations en cours	100	7	100
Total Recettes d'équipements		4 903	3 382	7 294

Variation BP 2022 / BP 2023 + 48,8%

454	Opérations aux comptes des tiers	343	0	343
-----	----------------------------------	-----	---	-----

024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	600
-----	---	---	---	-----

Opération d'ordre 5 868 2 368 6 019

Solde d'exécution investissement reporté 6 690 6 690 6 393

Total Recettes d'Investissement 23 755 18 465 23 849



DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

- **Chapitre 20** → essentiellement les crédits destinés aux frais d'études et aux acquisitions de logiciels.

Le BP 2023 intègre 271K€ de crédits nouveaux

- **141K€ pour l'acquisition de logiciels**
- **100K€ pour la préemption d'un fonds de commerce Avenue de Paris pour préserver le commerce local de proximité**
- 30K€ de frais d'études

Les RAR sont à hauteur de 124K€

- **Chapitre 21** → le BP 2023 intègre 1,9M€ de crédits nouveaux :

- Les opérations patrimoniales : **646K€, dont 600K€ affectés à l'achat d'un fonds de commerce avec ses murs** rue Gabriel Péri, toujours dans le but de préserver le commerce local de proximité. Ce local sera ensuite vendu à Vallée Sud Développement qui fera le portage et reprendra sa commercialisation.
- Divers achats de matériels et équipements pour 1,3M€

Les RAR sont à hauteur de 1,7M€

Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

➤ **Chapitre 23** → les crédits destinés à la réalisation des travaux.

Le BP 2023 intègre 8,9M€ de crédits nouveaux dont (liste non exhaustive) :

Ecoles & Crèches

- **Construction de l'Ecole maternelle Rue Jean Jaurès : 2,8M€**
- **500K€ affectés au décret tertiaire**
- 70K€ pour la végétalisation de la cour d'école élémentaire des Sablons

Sports et Culture

- Construction complexe Ludo-médiathèque : 580K€
- 500K€ affectés pour la création d'un espace extérieur multisports
- Travaux de rénovation du Stade : 150K€

Voirie

- 372K€ pour les travaux de la phase 2 du projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection
- 80K€ pour le réaménagement du square Dreyfus.

Environnement et économie énergie

- **Le remplacement des lanternes vétustes et énergivores pour 500 K€.**
- Travaux d'aménagement de l'Allée du Cèdre : 150K€ pour la phase 1 du projet.
- La dernière phase des travaux d'aménagement de l'esplanade Maison Blanche pour 70K€.
- Le remplacement de l'aire de jeux du Parc Henri Matisse a été budgété pour 35K€.

Accessibilité : une enveloppe de 200K€ pour les travaux ascenseur PMR Joliot Curie

Les RAR sont à hauteur de 4,7M€



Les dépenses financières

- **Le remboursement du capital de la dette** : 6,1M€
- **Les dotations et les fonds divers** : 15K€ → enveloppe pour rembourser les éventuels trop perçus de TAM



RECETTES D'INVESTISSEMENT





Les subventions d'investissement

Elles sont inscrites pour **2,1M€ en crédits nouveaux au BP 2023** :

Ecoles & Crèches

- Projet construction école maternelle Rue Jean Jaurès → 300K€ inscrits (subvention départementale)
- Travaux d'aménagement de la Crèche l'Île aux Trésors → 198K€ inscrits (subvention départementale) et 41K€ (subvention CAF)
- Travaux dans le cadre du décret tertiaire : 100K€ inscrits (subvention SIPPEREC)

Sports et Culture

- Construction complexe de ludo-médiathèque → 400K€ inscrits (subvention départementale)
- Travaux du Cinéma : le BP 2023 intègre une enveloppe de subvention attendue de 245K€ (subventions du département, de la Région IDF, de la Métropole et du SIPPEREC)
- Travaux de rénovation du stade municipal : 100K€ inscrits (subvention départementale)

Voirie

- Projet extension de la vidéoprotection : 259K€ inscrits au total (subvention départementale et de l'Etat dans le cadre du FIPD)

Economie énergie

- Travaux de rénovation des lanternes par du LED : 210K€ inscrits (subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL)



Les autres recettes d'investissement

- **Les dotations et fonds divers** : 3,2M€
 - FCTVA : 600K€
 - Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2022 : 2,6M€

- **Emprunts et dettes** : 5M€ inscrits au BP 2023 correspondants à l'emprunt souscrit en 2022 qui sera consolidé très prochainement.

- **Les recettes d'ordre** : 6M€
 - 1,3 M€ pour le montant des amortissements
 - 1,2 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts
 - 3,5M€ relatif à l'autofinancement prévisionnel (compte 021)

Au compte 001 figure l'excédent de financement reporté de l'exercice 2022 pour un montant de 6,4 M€.



VILLE DE
Châtillon